

[Français]

Par exemple, le comité sur l'usage des terres, établi en 1957, comité qui fit l'inventaire des terres du Canada, étudia la composition des sols, les recherches en agriculture, la pollution des eaux, le drainage, l'érosion, le financement des terres et le crédit agricole. Son rapport conduisit à la mise sur pied du programme ARDA, en 1961, et d'au moins sept autres lois importantes pour les cultivateurs.

Le comité sur le Service public siégea en 1966 et en 1967. Il entendit les témoignages de plusieurs représentants du Service civil, de l'industrie, de diverses agences gouvernementales. Sa recommandation la plus importante fut d'octroyer aux fonctionnaires le droit aux négociations collectives.

[Traduction]

Une étude détaillée de cette question a été faite par le comité spécial de la main-d'œuvre et de l'emploi créé en 1960. Cette étude a eu pour résultat la formation du ministère de l'Industrie en 1963, la création du Conseil économique, la création du Conseil de développement de la région de l'Atlantique, ainsi que la création du ministère de l'expansion économique régionale. Le comité sénatorial d'enquête sur la gérontologie a grandement contribué à l'établissement du revenu garanti pour les personnes de plus de 65 ans. Ce même comité a recommandé la formation et le recyclage des travailleurs. C'est en 1967 qu'a été formé le comité sénatorial de la politique scientifique. Il a offert une tribune nationale permettant d'évaluer les efforts de notre pays dans le domaine de la recherche scientifique. Les recommandations de ce comité ont entraîné la création du ministre d'État de la Science et de la Technologie, à la tête duquel on a nommé un ministre. C'est en 1969 que le comité spécial du Sénat des mass media a été formé.

Une voix: Cela a été du gaspillage.

Mme Morin: Il a étudié pendant plusieurs mois le problème de la propriété et de l'influence des moyens de communication de masse au Canada. Le comité du Sénat sur la pauvreté s'est rendu dans toutes les provinces et a tenu de nombreuses audiences. La principale recommandation contenue dans son rapport a proposé l'établissement d'un régime de revenu minimum garanti pour remplacer les programmes existants de sécurité sociale.

[Français]

Le comité sur le divorce, monsieur le président, fut créé en 1966. Ses recommandations apportèrent des changements radicaux à la loi sur le divorce.

Dans la province de Québec, maintenant, et dans les autres provinces, les causes de divorce sont entendues par des cours provinciales.

Le comité sur les corporations et la consommation fut créé en 1966, et sa recommandation la plus importante conduisit à l'établissement d'un ministère de la Consommation et des Corporations, en 1967.

Ainsi, monsieur le président,—et je n'ai parlé que de quelques comités,—les membres qui siègent sont des hommes de grande expérience. Ils apportent à leur travail en comité une expérience et une stabilité qui manquent parfois à la Chambre des communes.

A cause du travail accompli par les comités, on retrouve dans les débats du Sénat plusieurs renseignements et considérations dont la Chambre ne tient pas compte.

Monsieur le président, les membres du parti cécéliste et, ensuite, les membres du Nouveau parti démocratique ont

Abolition du Sénat

toujours demandé l'abolition du Sénat. Pourquoi alors ne pas parler de la réforme du Sénat?

[Traduction]

Les gouvernements se sont souvent vantés d'améliorer le Sénat grâce à la valeur de ceux qu'ils y nomment. De temps en temps, ils se sont efforcés de choisir des personnes de grande réputation. Toutefois, aussi longtemps qu'il y aura un pouvoir discrétionnaire dans le choix des sénateurs, il n'y aura pas de réforme réelle. Ainsi, il a souvent été question de faire désigner par chaque province un certain nombre de sénateurs qui pourraient être nommés pour cinq ou dix ans. Ce système aurait l'avantage de se conformer aux exigences du fédéralisme, et en particulier, il ouvrirait les portes du Sénat aux représentants de partis qui n'ont jamais réussi à former un gouvernement à Ottawa mais qui ont détenu le pouvoir dans certaines provinces.

[Français]

Si, depuis un quart de siècle, on avait appliqué un tel système, il n'y aurait pas aujourd'hui au Sénat tant de libéraux et de conservateurs progressistes. L'Alberta et la Colombie-Britannique y auraient envoyé des créditistes, la Saskatchewan, des socialistes, et le Québec, des libéraux et des conservateurs progressistes à tendance autonomiste.

Toujours en ce qui a trait aux réformes, monsieur le président, on en a fait une très importante, au Sénat, ces dernières années, en fixant l'âge de la retraite à 75 ans. Peut-être serait-il possible de la rendre obligatoire pour tous dès l'âge de 65 ans. Et, puisqu'on parle de réforme, et puisque l'âge de la retraite se situe normalement à 65 ans, ne faudrait-il pas songer à l'appliquer aussi au Sénat?

Toujours dans le domaine des réformes, pourquoi plus de bills ne trouveraient-ils pas leur origine au Sénat? Ceci décongestionnerait le travail de la Chambre des communes et permettrait à cette dernière d'approfondir d'autres lois.

• (1630)

[Traduction]

Certains ont prôné l'élection des sénateurs, ce qui ferait de l'autre endroit tout simplement une autre Chambre des communes, divisée selon les idéologies et dont les débats seraient caractérisés par l'expression de points de vue sectaires, comme ceux de la Chambre. La Sénat est une réserve de talents et de compétences, et ses membres sont prêts à servir la population du Canada. Par exemple, les enquêtes des commissions royales pourraient être confiées aux comités sénatoriaux existants, ce qui représenterait une économie de plusieurs millions de dollars pour le pays.

Le Sénat s'est toujours efforcé de jouer un rôle d'ombudsman, de sauvegarder la suprématie du Parlement et de s'assurer que les droits de l'individu et des minorités soient respectés. Par les nombreux amendements apportés à certains bills, le Sénat a prouvé que, lorsqu'il y a lieu, il peut aussi limiter les ambitions ou exigences d'un exécutif tout-puissant. Voilà pourquoi, à mon avis, le Sénat ne devrait pas être aboli, mais que peut-être nous devrions envisager d'apporter des réformes à cette institution.

Des voix: Bravo!

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, avant de parler du bill C-10, je voudrais féliciter le député de Louis-Hébert (M^{me} Morin) de l'excellent discours qu'elle vient de prononcer.